



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
15.11.2006

Date de la convocation des conseillers :
15.11.2006

point de l'ordre du jour no:
12/01

**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 24 novembre 2006

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Hoffmann, Snel, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, conseillers,

Clement, secrétaire communal

Absents :

Le Conseil Communal;

Objet: acquisition d'une emprise-place sise au « Neiduerf »

Vu l'acte d'acquisition administratif du 16 octobre 2006 aux termes duquel l'Etat cède à la Ville une emprise-place, sise au lieu-dit « Neiduerf », Section C d'Esch-SUD, partie du numéro cadastral 1570/4248, d'une contenance de 0,10 are, pour la somme de 50.- EUR ;

Considérant que cette acquisition est faite par la Ville dans l'intérêt de la régularisation d'emprises en relation avec la RN31 à Esch/Alzette « Neiduerf » ;

Vu l'article 4/0720/2121/001 des dépenses extraordinaires du budget de l'exercice 2006 prévoyant un crédit suffisant pour réaliser l'acquisition en question;

Vu le plan de situation ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**a p p r o u v e
à l'unanimité**

l'acte d'acquisition précité.

En séance

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 24.11.2006
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Suivent les signatures

Le bourgmestre,